



SESSION PLENIERE DU 13 DECEMBRE 2022
AVIS SUR LA STRATÉGIE CULTURELLE ET
PATRIMONIALE

Le Conseil Régional a présenté sa stratégie culturelle et patrimoniale

L'avis du CESER, tout en restant mesuré, émet un certain nombre de critiques que la CGT partage.

La CGT a voté l'avis du CESER.

[La stratégie régionale \(disponible ici\)](#)

Cette stratégie marque la volonté de la Région d'agir sur l'ensemble du territoire et de reconquérir les publics après deux années de pandémie. Elle est toutefois très critiquée de la part des acteurs de la culture. Elle conduit à un recentrage des soutiens sur quelques structures, avec une baisse du soutien à la création. Elle marque le risque d'une prise en main politique de la Région sur la création culturelle, via les appels à projet. De nombreuses structures voient leur existence mise en cause.

Les acteurs de la culture, avec parmi eux des militantes et militants de la CGT, ont manifesté devant l'hôtel de Région lors de l'examen de la stratégie régionale. La Région a pris prétexte de cette action pour justifier son absence lors de la biennale internationale du spectacle qui s'est tenue à Nantes en janvier 2023.

[L'AVIS DU CESER \(disponible ici\)](#)

Le CESER pointe un certain nombre d'interrogations.

- Sur les modalités de programmation des événements et le budget consacré, dans le cadre de la vitrine culturelle que doit constituer l'Hôtel de Région.
- Sur le projet « Région Médicis ». Le périmètre devra être précisé. Le CESER appelle à la vigilance sur le fait que cette nouvelle ambition soit assortie d'un souci de conserver les lieux actuels.
- Sur l'abrogation d'anciens règlements d'intervention pour les remplacer par « de nouveaux dispositifs plus adaptés, qui risquent de se traduire principalement par de nouveaux appels à projets, le CESER rappelle l'importance de maintenir des aides publiques, sous forme de subventions, nécessaires à la pérennisation des structures culturelles. Il

voit un risque d'une concentration des moyens sur les grands opérateurs régionaux.

- Sur le manque de traduction au BP 2023 du soutien affiché par la Région aux pôles culturels.
- sur la volonté de faire des chantiers de jeune un espace de promotion des métiers au détriment de leur mission première d'expérience collective.
- Sur la concertation avec les acteurs, qui doit dépasser le stade des échanges formels.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

Merci à Didier Hude et au bureau de la commission 7 pour cet avis dans lequel la CGT se retrouve.

La Région rappelle à juste titre que la culture est un facteur de lien social, face aux tentations de replis, et souligne la corrélation entre l'accès aux pratiques culturelles, le niveau de l'abstention aux élections politiques et la **montée des votes aux extrêmes**. Nous préférons toutefois parler de vote d'extrême droite, car nous nous refusons à un amalgame entre la gauche de la gauche et l'extrême droite xénophobe que constituent le rassemblement national ou le parti Reconquête.

Nous précisons toutefois qu'il n'y a pas qu'un « **sentiment de déclassement** », selon l'expression de la Région, mais une véritable relégation d'une partie de la société, avec des quartiers populaires concentrant les populations les plus défavorisées, des campagnes désertées par les services publics, des classes moyennes relégués aux périphéries des centres urbains.

Si la stratégie régionale met en avant des éléments intéressants, la CGT partage la préoccupation du CESER sur les **moyens** mis en oeuvre et les choix des initiatives culturelles qui seront soutenues, puisque la Région affirme vouloir "assumer des priorités".

A ce titre, la CGT partage pleinement la vigilance du CESER sur la **place accordée aux événements les plus importants** par rapport à d'autres initiatives locales et sur la concentration des moyens sur un nombre réduits d'opérateurs. Nous rappelons l'importance du soutien sur la durée aux associations qui font vivre la culture sous toutes ses formes sur le territoire. L'évolution des soutiens ne doit pas mettre en danger les acteurs existants. Ainsi, nous regrettons la décision prise en 2016 par la majorité actuelle de supprimer le soutien régional à l'association Homogène qui lutte au Mans contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+.

Nous partageons la préoccupation du CESER sur les **nouveaux studios de production cinématographiques**, et dont la production relève d'une dimension économique affirmée et dont les financements ne doivent pas être pris sur les budgets culturels. Nous serons vigilants au soutien apporté à des structures au positionnement idéologique marqué tels que le Puy du Fou.

De même, pourquoi, dans le classement du patrimoine, faire, à côté des monuments historiques et des centres anciens, une catégorie spécifique pour les **édifices religieux** non protégés ? L'ensemble du patrimoine non protégé mérite notre attention, les églises mais aussi les témoignages de l'activité industrielle par exemple.

Dernier exemple, la Région mettra en avant dans son action culturelle et patrimoniale des grandes figures des Pays de la Loire, ce qu'elle nomme les **Illustres**. Pourquoi pas, même si nous rappelons qu'au-delà des célébrités, la culture et le patrimoine sont aussi le fait des anonymes. Nous serons également attentifs au choix des dits et dites "illustres". Choisir le général royaliste Charette de la Contrie, le prix Nobel de la Paix Aristide Briand, la féministe Clémence Royer, n'aurait pas la même signification.

Le CESER pointe à juste titre sa préoccupation sur les néo arrivants. Il est en effet essentiel de partager les apports culturels de l'ensemble des Ligériens et Ligériennes, quelle que soit leur origine, pour un accès ouvert à tous et toutes.

Nous partageons enfin la préoccupation du CESER sur le fait que la découverte culturelle et patrimoniale ne doit pas être confondue avec la **promotion des métiers** liés à ce secteur. A ce sujet, les chantiers bénévoles ne sont pas des stages de découverte des métiers, mais d'abord des lieux de rencontres, souvent internationales, entre des jeunes d'horizons différents. Ils peuvent être liés à la mise en valeur du patrimoine, mais aussi à la création culturelle, à la solidarité, à la protection de l'environnement, avec dans tous les cas la création de lien social.

Nous voterons l'avis du CESER, en soulignant qu'il aurait pu toutefois rappeler plus fortement la nécessité de mettre en valeur la place des femmes dans la création culturelle.

VOTES : l'avis a été adopté par 80 voix pour et 2 abstentions.

Marie-Laure Hermouet a participé pour la CGT à la rédaction de cet avis
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21